



Ce cours répond à la prescription de l'article 52.10 du RGPT qui demande aux entreprises d'organiser un service privé de prévention et de lutte contre l'incendie, comportant un nombre suffisant de personnes exercées à l'utilisation du matériel contre l'incendie.

Equipier de première intervention

Objectifs

- » Savoir agir rapidement en sécurité lors d'un départ de feu
- » Pouvoir participer quotidiennement à la prévention du risque incendie de l'entreprise
- » Acquérir des notions de base en gestion d'évacuation
- » Savoir appliquer efficacement les consignes et procédures interne en situation de sinistre

| Personnes concernées

- Personnel des entreprises industrielles
- Personnel du secteur tertiaire pouvant être confronté à la lutte contre l'incendie au moyen des équipements de première intervention

Programme

| Théorie (1/2 jour) :

1. Causes et dangers des incendies
2. Interventions en sécurité
3. Physico-chimie du feu
4. Les mesures de prévention et la sensibilisation du personnel
5. Procédures d'alerte, d'alarme et d'évacuation des locaux
6. Procédés de détection et d'extinction automatique
7. Le matériel de première intervention (extincteurs, dévidoirs, ...): emploi et application
8. Les techniques d'attaque des feux
9. Rôle et mission des équipiers de première intervention
10. Procédure d'intervention
11. Le plan interne d'urgence

| Pratique (1/2 jour) :

Les exercices pratiques se déroulent dans un de nos halls feu de Seraing, de Louvain-la-Neuve ou de Charleroi.

1. Exercices individuels d'extinction sur feux réels avec différents moyens : extincteurs à CO₂, poudre, eau+additif (mousse), dévidoirs, ...
2. Exercices d'intégration,extinction en équipe d'un feu dans un local industriel



Durée

1 jour

Formule

Cette formation peut-être organisée dans nos installations de Marchienne, Seraing et Louvain-La-Neuve. Il y a des sessions chaque semaine. Groupe de 16 personnes maximum.

Délivrable

Les participants reçoivent une attestation d'équipier de première intervention.

Modalités pratiques

Formation dans nos centres :217€/personne.

Le prix comprend la formation, le syllabus, le repas de midi et la boisson.

Agrément

La formation est agréée dans le cadre du dispositif Chèques-Formation de la Région Wallonne.

Prévoir 1 chèque-formation / personne / heure de cours. Lorsque le coût de la formation est supérieur au total de la valeur des chèques remis, l'entreprise sera tenue d'acquitter le solde de la facture.

Cette formation est agréée par de nombreuses fédérations.



Renseignements et inscriptions :

Ceps Charleroi : Tél. 071 31 56 46 | ceps.charleroi@ceps-esm.be

Ceps Seraing : Tél. 04 330 39 50 | sabine.brandt@ceps-esm.be

Toutes nos formations sont disponibles sur www.ceps-esm.be